

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
 POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.

Mors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'au avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 7 septembre 1841.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

(3^e article.)

L'Antiquaille est l'hospice où, pour cause de santé, on relègue les malheureuses que la débauche, la misère ou la paresse livrent aux plaisirs et aux brutalités du public, et sur lesquelles la civilisation confie un droit de surveillance à la police. Là elles sont enfermées et traitées, quand des maladies contagieuses viennent altérer en elles tous les organes et compromettre la santé publique. Près d'elles et dans le même hospice on recueille l'indigence qui leur doit les maladies qui les dévorent elles-mêmes. Qu'on ne se persuade pas que les portes sont ouvertes à tous, et que l'indigent atteint de maladies syphilitiques et psoriques, grâce auxquelles il fait circuler et transmet le virus qui coule dans son sang, puisse y trouver facilement un asile et la guérison. Non, vraiment, il n'en est point ainsi. L'espace est trop petit pour recueillir tous ceux qui demandent des soins; l'hospice a été détourné de sa véritable destination, et ceux qui peuvent payer occupent la place du pauvre que la maladie ronge tranquillement et chez lequel elle altère les sources de la vie. Ceux que la souffrance aiguillonne trop vivement se couchent la nuit sur les dalles de la rue et se font arrêter comme vagabonds pour obtenir des remèdes avec la prison, pour recouvrer la santé au prix d'une réclusion momentanée.

Voilà des faits d'une haute gravité dont le rapport de M. le préfet ne dit pas un seul mot, et nous ne pouvons expliquer un tel oubli.

Il est un fait malheureusement trop connu, c'est que la prostitution, mal surveillée, a répandu avec profusion dans la société les maladies affreuses qu'elle traîne après elle. Les visites imposées aux médecins préposés à la surveillance des maisons de tolérance ne sont le plus souvent qu'un vain simulacre; quelques agents subalternes font un trafic honteux de leur complaisance. — Toutes les corruptions quise donnent la main. — Au défaut de cette surveillance qui n'existe pas et dont l'absence est si fatale à la population, il est peut-être pour l'administration quelques moyens moraux d'arrêter les progrès du mal. En dévoiler la grandeur, ne serait-ce pas faire comprendre le danger? Les passions, quelque ardentes qu'elles soient, peuvent trouver dans une telle divulgation un salutaire frein; mais l'administration ne songe à cet égard ni aux moyens matériels ni aux moyens moraux de veiller au bien-être de la société.

Il eût été utile de mettre en regard le chiffre officiel de la population des maisons de tolérance et celui de la population de l'hospice de l'Antiquaille; il en fût ressorti une leçon utile. Au défaut du premier chiffre que nous ignorons, nous donnerons le second emprunté au dernier compte-rendu de l'hospice de l'Antiquaille pour l'année 1840.

L'hospice de l'Antiquaille a reçu, dans le courant de cette année, 787 femmes atteintes de maladies vénériennes, 75 atteintes de maladies psoriques, les unes et les autres contagieuses; 618 hommes atteints de maladies vénériennes et 193 de maladies psoriques. C'est donc une population de 1,673 individus.

Si l'on réfléchit au nombre considérable de femmes qui se livrent clandestinement à la prostitution et qui n'en retirent que la misère et d'affreuses maladies; si l'on suppose le nombre de malades qui se mettent entre les mains de charlatans qui ne les guérissent pas, on sera effrayé du grand nombre d'individus dont la santé est altérée de maladies

horribles qu'ils légèreront à leurs enfants et qui pèseront peut-être sur plusieurs générations.

Ces réflexions nous sont inspirées par le vote de 5,000 fr. que le conseil-général vient d'accorder à l'hospice de l'Antiquaille pour le traitement des indigents atteints de maladies contagieuses. Le crédit de 3,494 fr. voté en 1840 a été insuffisant, la dépense a été de 5,600 fr.; le préfet a demandé 5,000 fr. pour 1842. Ce vote nous paraît de beaucoup insuffisant en ce sens que le nombre des places mises à la disposition des indigents est trop inférieur aux besoins réels. L'Antiquaille est riche; au surplus, le département et la ville viennent au secours de son budget; il serait utile de n'admettre pas de malades pouvant payer, et qui trouveront asile dans les maisons de santé, et d'ouvrir un plus grand espace aux indigents. Il est douloureux que des hommes soient obligés de se faire arrêter comme vagabonds pour obtenir un lit dans cet hospice; il est dangereux de laisser sans remède des malheureux atteints de maladies qu'ils peuvent communiquer, moins toutefois qu'il n'est immoral de laisser des êtres humains en proie à d'atroces souffrances qui pèsent sur eux durant toute leur vie.

La morale d'un côté, le soin de la santé publique de l'autre, font donc un devoir à l'administration de modifier le service de l'Antiquaille relativement au traitement des maladies syphilitiques et psoriques. Quand, dans la discussion du crédit de 5,000 fr., M. le préfet a été amené à faire connaître au conseil la manière dont les indigents malades se font arrêter, il est déplorable qu'il n'ait vu dans l'allocation de ce crédit qu'un moyen d'économie, comme il est à regretter que nul membre du conseil n'ait fait de proposition pour faire cesser tout ce qu'un pareil état de choses a d'affreux. Quelque douloureux que puisse être l'aspect de la société vue dans ce que la civilisation traîne inévitablement avec elle de misérable et d'infime, il n'est pas permis aux administrateurs de rien oublier de ce qui est impérieusement commandé par le besoin de veiller à la santé publique.

Le Rhône est, après le Rhin, la plus magnifique voie fluviale que nous ayons en France; mais plus la voie est belle, moins l'administration s'occupe de la rendre bonne. Nous avons vu depuis longues années beaucoup de projets, de services organisés; mais nous voyons peu d'améliorations. Les crues subites du Rhône le font changer de lit brusquement, ou jettent dans les fonds des bancs de gravier qui font de sa navigation une étude continuelle. L'immense volume d'eau qu'il roule est souvent disséminé sur une largeur si grande que les bateaux qui tirent beaucoup d'eau ne peuvent passer nulle part; le halage est long et difficile, par la nécessité de passer souvent d'une rive à l'autre. Ces inconvénients sont signalés depuis long-temps, et, avec un peu de bonne volonté et des dépenses, on eût pu les faire disparaître. Aux plaintes on a répondu par des promesses qui sont restées sans effet.

M. le préfet a fait connaître au conseil qu'un service spécial venait d'être récemment organisé pour améliorer la navigation du Rhône. Il est vivement à désirer qu'il ne se borne pas à des projets, à des plans modifiés chaque fois que le directeur du service vient à changer, et qu'on mette enfin la main à l'œuvre avec courage et surtout avec persévérance. Des études ont été faites sur le Rhône supérieur pour faire du lac de Genève un réservoir d'alimentation pour le fleuve, et aussi pour la construction d'un canal à Bellegarde. Ce dernier travail nous paraît d'une haute importance, car il établirait entre la partie de la Suisse et de la Savoie qui borde le Léman et la ville de Lyon des communications très-ra-

lieu à des améliorations importantes. Plusieurs fois déjà elles ont été le point de départ d'excellentes découvertes dans un ordre supérieur.

On ne saurait donc trop applaudir aux efforts de la société d'agriculture pour répandre le goût de l'art. Mieux que personne, la plupart des hommes spéciaux qui la composent sont en position de juger les avantages qui résultent de cette rivalité dans le désir de bien faire. Les prix qui sont distribués comme récompense des peines ou compensation des sacrifices ne sont pas de simples démonstrations s'adressant à la vanité des exposants, mais des encouragements accordés à un mérite réel; ils deviennent une garantie pour l'amateur aussi bien qu'une cause de bénéfice pour le marchand. Toutes les années, à des noms anciens et déjà connus viennent se joindre des noms nouveaux qui brillent à côté de leurs prédécesseurs et leur disputent la médaille.

MM. Martin et Burdin soutiennent leur ancienne réputation, et ce n'est pas un moindre mérite pour eux; leur collection de dahlias, étalée avec beaucoup de goût, ressort admirablement, et les riches couleurs dont elle brille sont mariées entre elles avec bonheur. Le massif de MM. Kettmann et Simon nous a frappés et mérite d'être cité autant par la variété que par la forme régulière et mille fois double de ses dahlias. L'exposition de M. Luizet, d'Ecully, est remarquable; toutefois, si nos souvenirs sont fidèles, elle est moins brillante que la précédente.

Remercions en passant M^{me} Aguetant, M. Lacharme, M. Armand, dont la collection, favorablement située, mérite un examen attentif et frappe agréablement, bien que certaines plantes semblent manquer d'énergie et de fraîcheur. Les amateurs de roses trouvent dans les échantillons de M. Beluze la preuve que, pour un artiste habile, le printemps, ou du moins ses richesses, ses fleurs, peut durer toujours. Saluons le superbe bananier (*musa coccinea*) de M. Delaroue. M. le capitaine Charpine a droit également à une mention honora-

pides et peu coûteuses. Or, comme le transit des marchandises qui viennent soit de la Méditerranée, soit du port de Bordeaux, à la destination de la Suisse, est considérable, il en résulterait un avantage marqué pour le prix des transports. Cet avantage serait plus grand encore pour les produits que nous expédions à la Suisse et la Savoie. Dans la communication de M. le préfet au conseil, nous avons vu que le canal de Bellegarde était destiné à conduire les bateaux à vapeur de Marseille à Genève, de la Méditerranée à la mer du Nord. L'expression est vraie en ce qui concerne Genève; quant à la mer du Nord, c'est autre chose, et il faut se garder de pareilles exagérations qui sont de mauvais goût et qui ont le malheur de gâter les meilleurs choses.

M. Duvergier de Hauranne vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* un article fort remarquable sur la situation actuelle de la France. Nous lui empruntons aujourd'hui le récit des circonstances qui ont précédé la rentrée du 29 octobre dans le concert européen :

Bientôt, dit M. Duvergier de Hauranne, l'isolement et la paix armée, qui en était la conséquence, commencèrent à porter ombrage à l'Europe et à soulever de sérieuses réclamations. La Russie, on le conçoit, ne se plaignait pas de notre isolement et se souciait peu qu'il durât. L'Angleterre affectait d'y être indifférente. Les discussions de la chambre en montrant à l'Angleterre combien la France était blessée, les armements, les fortifications, une certaine atmosphère belliqueuse enfin dans laquelle vivait le pays, et qui pouvait affermir à la longue les courages les plus douteux, tout cela pourtant donnait à penser à l'Angleterre et l'aigrissait contre le nouveau cabinet. C'est alors que les journaux ministériels de Londres se mirent à traiter M. Guizot à peu près comme ils avaient traité M. Thiers quelques mois auparavant, et que le duc de Wellington écrivait à Paris une lettre dans laquelle il se plaignait vivement, bien que convenablement, de l'isolement et des armements de la France. C'est alors aussi que, dans le parlement, l'opposition évitait d'attaquer la politique extérieure du ministère whig, parce que, disait-elle, il pourrait en résulter à Paris une force nouvelle pour le parti belliqueux.

Mais les deux puissances que désespérait l'attitude de la France, c'est l'Autriche et la Prusse; l'Autriche surtout, plus prévoyante et plus habile. L'Autriche et la Prusse, on le sait, avaient signé le traité du 15 juillet sans enthousiasme, sans goût, et uniquement pour ne pas se séparer de la Russie et de l'Angleterre. Il leur paraissait fort dur d'avoir à supporter, comme voisines continentales de la France, les frais d'un état de choses dont elles n'avaient en rien profité. M. de Metternich demandait donc à Londres que, pour en finir, on proposât à la France de signer quelque chose en commun, et, en même temps, il agissait à Paris pour faire sentir la nécessité d'oublier ce qui s'était passé et de rétablir les vieilles relations.

..... Que se passa-t-il alors? Un jour on le saura. Tout ce que je puis dire, c'est que, si je suis bien instruit, la convention commune, dont M. de Metternich avait pris l'initiative, devait d'abord contenir plusieurs stipulations importantes : 1^o la garantie à cinq du *statu quo* territorial et de l'intégrité de l'empire ottoman; 2^o l'arrangement des détroits; 3^o un règlement sur les droits du sultan à l'égard des pachas; 4^o la protection à cinq des chrétiens de Syrie et peut-être des autres provinces; 5^o l'explication positive que l'article 1^{er} comprenait la reconnaissance par la Porte et par l'Europe de notre domination en Afrique.

Mais, ainsi que je l'ai expliqué, les quatre puissances étaient loin d'être, à l'égard de la France, dans les mêmes dispositions. La Russie paraissait satisfaite de l'alliance à quatre. Lord Palmerston, malgré les efforts de lord Melbourne, attachait peu de prix à la signature de la France. L'Autriche et la Prusse seules tenaient à conduire à bonne fin la négociation. Sur le refus tantôt de l'une, tantôt de l'autre des puissances, la convention se réduisit enfin au seul article des détroits. Cet article fut alors proposé, et on lui fit entendre extra-officiellement, mais clairement, que, si elle ne s'en contentait pas, la conséquence de son refus serait une alliance entre les quatre puissances.

ble pour ses beaux dahlias, épais, panachés, aux couleurs tendres ou éclatantes, sombres ou pourprées. Mais c'est à M. Ad. Sénéclauze, de Bourg-Argeral, qu'est accordé, suivant nous, le plus beau triomphe. Parmi ses arbustes et ses plantes fleuries, ses dahlias, ses rosiers, ses fruits, nous avons remarqué quelques espèces excessivement rares et très-estimées des horticulteurs. Son *lilium lancifolium album* est superbe; sa *primula sinensis*, son *stephanotis floribunda*, son *tropaeolum jovaithi*, son *rondeletia speciosa* sont des nouveautés d'un grand prix.

Les fruits d'automne, dans cette exposition, occupaient une large place et attirèrent les regards autant par la beauté que par la rareté des espèces. MM. Blanchet, de Vienne, et Lacène, un de nos horticulteurs les plus distingués, avaient déposé leurs arbres de leurs excellents produits pour les étaler à nos yeux. Nous ne voulons point, en énumérant ici toutes ces variétés de pommes et de poires, de raisins et de pêches si parfumées, si exquises, si recherchées, exciter les désirs du gourmet, lorsqu'il n'est pas en notre pouvoir de les satisfaire.

MM. Jules Bourcier et Morel faisaient fonctionner sous les yeux du public les tours à filer la soie qu'ils ont heureusement modifiés. Tous les hommes spéciaux ont pu juger le mérite du procédé de ces industriels. Un progrès en amène un autre : M. Petitjeu a exposé un tour à filer dans lequel quelques changements, quelques perfectionnements peut-être ont été introduits; la démonstration se faisait encore par le travail. Les tables mobiles de M. Vial pour l'éducation des vers, dont le modèle était exposé, seront d'un puissant secours pour les éleveurs qui voudront, après la récolte, transformer leurs magnaneries en ateliers d'une autre nature. Toutes ces inventions ont une très-grande importance pour notre ville; l'examen attentif fait par le public, l'approbation donnée à ces essais, nous imposaient le devoir de les signaler dans ce rapide compte-rendu.

EXPOSITION DE FLEURS ET DE FRUITS

Ouverte au Jardin-des-Plantes par la Société d'Agriculture de Lyon
 (2, 3 et 4 septembre).

La solennité du congrès a donné à cette cérémonie plus d'éclat, plus d'attrait encore que les années précédentes. Les amateurs se sont empressés de soumettre à l'étude et à l'admiration des étrangers illustres, des savants que notre ville possède momentanément dans son sein, les fleurs et les fruits cultivés dans leurs serres ou dans leurs jardins avec autant d'habileté que de bonheur. Nos belles campagnes, placées sous un climat tempéré, remarquables par la variété du sol et la différence des expositions, voisines de montagnes élevées, présentent tour à tour et à peu de distance les plantes des Alpes et les produits des régions méridionales. Des conditions si propices entretiennent le goût des études naturelles, de la botanique en particulier, aident à la culture des jardins, et rendent plus durables, moins dispendieux et plus variés les embellissements de nos parterres.

L'horticulture, qui, dans le principe, ne semblait qu'un délassement futile et passager, devient un art, une branche importante de commerce, une source de richesses pour le plus habile, en même temps qu'un sujet de plaisir pour le citadin qui cherche, durant ses heures de loisir, à s'entourer de tout ce qui peut lui faire oublier ses préoccupations habituelles. Les fleurs ne font que précéder les fruits savoureux de toute espèce qui viennent charger nos tables et constituer pour l'homme une nouvelle cause de jouissances et de bien-être. Les perfectionnements apportés à la culture des fleurs, les soins donnés aux jardins, les modifications que l'on fait subir à certaines plantes, en changeant, en quelque sorte, leurs habitudes extérieures ou le milieu dans lequel elles se trouvent, ne sont pas des expériences oiseuses et perdues pour la grande culture; elles peuvent servir, au contraire, à des changements utiles et donner

Ainsi, de ces révélations il résulte que sont justifiées toutes les accusations que la presse a dirigées contre le ministère à propos de ses négociations; il résulte que c'est en cédant à la menace que le 29 octobre est rentré, la tête haute, dans le concert européen.

« L'opposition doit applaudir à cet écrit, dit aujourd'hui la Presse; car il est pour elle une justification et une vengeance. »

La Presse a raison. N'est-il pas assez curieux toutefois que cette justification et cette vengeance soient apportées à l'opposition par un homme qui a trop long-temps appuyé la politique qu'il accuse et dénonce aujourd'hui, par un disciple même de M. Guizot? La Presse s'en prend à M. Duvergier de Hauranne de cette anomalie. N'est-ce pas plutôt M. Guizot qui l'a créée par ses déflections et l'exagération de ses concessions à l'étranger?

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 31 août 1841. — Les vaisseaux le Triton et le Marengo ont mouillé sur notre rade dimanche matin 29; le même jour ils ont mis à terre les deux bataillons de guerre du 33^e de ligne. Ces troupes nous ont paru animées du meilleur esprit.

Tout est tranquille aux environs d'Alger. Un grand convoi doit partir demain pour Blidah; on a réuni une grande quantité de mulets et de charlots.

Le courrier d'Oran arrivé ce matin annonce que les Arabes continuent de fréquenter la place de Mostaganem, où ils apportent toute espèce de denrées. Les lettres du commerce de cette ville annoncent que les piastres y ont une valeur qu'elles n'avaient pas eue depuis long-temps dans nos contrées, ce dont les agioteurs ne manquent pas de profiter.

La chaleur est excessive depuis trois jours, bien que le strocco ne souffle point.

La lettre suivante de notre correspondant d'Oran contient des nouvelles du plus grand intérêt :

Oran, le 28 août 1841.

Deux Hougades sont venus à Oran vendre des plumes d'autruche; ils ont annoncé faire partie de caravanes venant du Sarah dans l'intention d'acheter des grains, et que ces caravanes, s'étant présentées chez les Beni-Amers, avaient été désappointées, parce qu'elles risquent de retourner dans leur pays comme elles en sont parties. Les Beni-Amers ont déclaré qu'ils n'avaient pas en grains de quoi suffire à leurs besoins.

Le 22, on disait à Mostaganem que la garnison de Mascara avait battu un parti de Hachems; les environs de la ville étaient libres dans un rayon d'une lieue, en sorte qu'on pouvait faire paître les bestiaux du parc qui étaient en bon état.

Le même jour, une forte colonne sortie de Mostaganem a pris la route de Mascara; arrivée aux Trois-Marabouts, elle a fait tête de colonne à droite et est entrée sur le territoire des Bordjias. A son approche, les Douars ont levé leurs tentes; quelques-uns ont gagné les hauteurs avec leurs troupeaux; les autres, ayant environ 2,000 têtes de bétail, se sont réunis à la colonne, qui a protégé leur retraite sur Mostaganem. Des cavaliers des Douars, qui s'étaient éloignés ont tiré quelques coups de fusil sur notre arrière-garde qui a eu 3 hommes blessés. Nos troupes, croyant que ces cavaliers venaient à nous, les ont laissés s'approcher sans tirer.

On voit que le mouvement de défection se propage. On comptait le 26 à Mostaganem plus de 300 tentes. Il paraît, en outre, que la tribu des Medjehers a fait sa soumission, mais qu'elle reste provisoirement sur son territoire. Elle se serait engagée à fournir 500 cavaliers, qui se réuniraient aux troupes du bey Osman dès que ce dernier marchera sur Mascara. Le bey est à la tête de 3 ou 400 cavaliers.

Le général Lamoricière, parti d'Oran le 25 sur le bateau à vapeur l'Etna, s'est fait débarquer le lendemain à Mostaganem. Il est très-satisfait des dispositions des Arabes. Une prophétie qui trouve grand crédit dans le pays est que les Arabes seront heureux et qu'ils doivent se rallier au descendant de la famille d'Osman qui serait appelé au beylick de Mascara.

Le bateau à vapeur le Cocyle, arrivé le 25 d'Alger, a débarqué à Mostaganem les instruments pour la musique du bey Osman et les sept étendards du beylick. Ces objets étaient apportés par le kalifa Ibrahim Osman, frère du bey.

El-Mezhari aura le commandement des troupes du beylick.

Les étendards et la musique étaient attendus avec impatience; le bey présume qu'avec cet appareil il forcera bon nombre de tribus à venir se placer sous sa protection.

Il est probable que les troupes de Mostaganem feront quelques sorties en attendant leur entrée en campagne. Le général Lamoricière ne rentrera à Oran que dans les premiers jours de septembre.

Les Arabes apportent des provisions au marché de Mostaganem; ce port a pu nous envoyer des bœufs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 4 septembre. — Hier, à une heure fort avancée, le vaisseau le Trident, commandé par M. Nonay, capitaine de vaisseau, reçut l'ordre de mettre sur-le-champ à la voile; aussitôt les sous-officiers du bord et la gendarmerie maritime se mirent en mouvement, afin de ramasser les matelots du Trident qui avaient obtenu la permission de descendre à terre. A minuit, le vaisseau était sous voiles. Le commandant ne devait décaucher les plis qui venaient de lui être remis qu'à dix heures au large.

Le départ précipité du Trident donne lieu à mille conjectures; bien des personnes pensent qu'il se rend à Mahon, où il serait sous peu rejoint par d'autres bâtiments de guerre. Ce vaisseau n'a pas de vivres pour long-temps, et il ne peut par conséquent être envoyé sur un point fort éloigné. Il semble que le gouvernement hésite et craint d'éveiller les susceptibilités de l'Angleterre en faisant sortir de notre port quelques vaisseaux. Cependant le cabinet britannique ne cesse d'ordonner des armements, et, loin de retirer une partie des forces navales que cette puissance entretient dans la Méditerranée, il en envoie de nouvelles.

Le télégraphe vient de transmettre à la corvette de guerre la Diligente l'ordre de se disposer promptement à lever l'ancre. Ce bâtiment doit faire route pour Candie avec des dépêches qui ont dû être expédiées par estafette.

Voici un fait d'une extrême gravité et qui, nous l'espérons, attirera l'attention du gouvernement :

La tartane le Vigneron, capitaine Mourrut, partie de Tunis le 10 août avec diverses marchandises, 17 passagers et 19 groupes à destination de Marseille, a mouillé sur notre rade. Le capitaine Mourrut déclare que le 12, à la nuit tombante, étant par le travers de Bizerte, il a été surpris et accosté par une embarcation montée par quinze hommes armés jusqu'aux dents qui l'ont sommé de descendre dans la chambre pour ouvrir les tiroirs. Un seul homme est monté à bord; dans une malle appartenant à un passager, il a pris un sac de 1,000 francs, et dans le bureau du capitaine une somme de 600 francs, ainsi qu'un group d'or de 3,000 francs environ qui avait été confié au Vigneron par M. Carcassonne, négociant français à Tunis.

P. S. — On assure ce soir que le vaisseau le Trident, parti pré-

cipitalement la nuit dernière, doit faire en sorte de rencontrer en mer les vaisseaux le Triton et le Marengo qui ont dû quitter Alger avec le 33^e régiment de ligne, et auxquels il communiquera ses instructions.

Les arrivages d'Alger et de Mahon sont maintenant attendus avec une vive anxiété.

Neuf heures du soir. — Le vaisseau de 100 canons l'Hercule a mis sous voiles ce soir; on croit qu'il se rend à Mahon. Ce vaisseau a reçu à bord les marins que le Trident avait laissés à terre.

On nous annonce à l'instant qu'un autre vaisseau doit lever l'ancre dans la nuit.

Le bateau à vapeur le Crocodile vient de mouiller sur rade avec la correspondance d'Afrique et de nombreux passagers.

(Correspondance particulière du Censeur.)

NOUVELLES DE TUNIS.

On écrit de Malte :

« Par le brick de guerre français le Palinure, nous avons reçu des nouvelles de Tunis en date du 16 août. Les Français n'avaient devant cette place que deux vaisseaux, le Neptune, de 80 canons, et le Montebello, de 120, sous les ordres de M. Le Ray, capitaine de vaisseau, et l'on attendait la frégate l'Andromède. L'arrivée de cette petite division a donné lieu à diverses conjectures; on croit qu'elle a la mission de s'opposer à toute entreprise de Tahir-Pacha sur Tunis. »

« L'Angleterre s'est empressée d'envoyer sur les lieux les vaisseaux l'Implacable et le Revenge. »

On lit dans l'Emancipation :

Nous apprenons que le barreau d'Agen vient de donner son adhésion à la conduite de notre municipalité provisoire dans sa résistance à la prise de possession de la mairie par MM. Lejeune, Astre et Ducos. Ainsi, l'ordonnance de dissolution du conseil municipal de Toulouse et l'arrêté de M. Duval reçoivent une nouvelle constatation d'illégalité.

Dans la lettre à M. Jean Gasc, le barreau d'Agen fait offre amicale de chacun de ses membres pour la défense de nos magistrats municipaux dans l'étrange poursuite qu'on leur intente.

On lit dans le Haro de Caen du 31 août :

Une lettre de Lisieux donne, sur le banquet de la Halle-aux-Toiles, les détails suivants que le Messager s'est bien gardé de publier :

« ... La magistrature inamovible de Lisieux n'assistait pas au banquet, le parquet seul y était; les notaires se sont tous abstenus, sauf un seul. »

« Le discours de M. Guizot n'a pas été imprimé tel qu'il a été prononcé. M. le ministre, malgré son éloquence et son adresse oratoire bien connue, s'est embrouillé quand il a parlé du recensement, à tel point qu'il n'a pas achevé une phrase commencée, laquelle avait déjà excité quelques murmures très-peu approbateurs; un sifflet même a accueilli les paroles du ministre, auquel on a dit, pour le consoler, qu'il était parti du dehors. »

« Enfin, on n'a retrouvé dans aucun relation le toast suivant, qui a été porté par M. Frédéric Nasse, frère du sous-préfet :

« A l'union des Français! à la réforme électorale, qui doit nous amener une diminution des impôts! »

« Il est vrai qu'au moment où M. Frédéric Nasse allait développer ce toast, le président a tout-à-coup agité sa sonnette et annoncé que M. le ministre allait parler, et c'est alors que M. Guizot a pris la parole pour prononcer ce discours paradoxal, emphatique et creux que vous connaissez. »

Congrès Scientifique.

Séances du 6 septembre.

1^{re} SECTION.

M. Bravais lit un mémoire sur les nactères des fleurs.

Un jeune lion amené de nos possessions d'Afrique est introduit, et, en son honneur, l'on suspend un moment le séance.

M. Crozet expose longuement la paléontologie de l'Auvergne. Il remarque dans plusieurs de ses parties des rapports avec l'Afrique.

La section se transporte ensuite dans la salle du musée géologique de la faculté des sciences, où M. Fournet, professeur, expose son système d'enseignement sur toute la collection de géologie du bassin du Rhône.

2^e SECTION.

M. Bonnet propose l'érection d'une statue à Parmentier qui, pendant quarante ans, prêcha aux campagnes la culture de la pomme de terre.

M. Guillard père voudrait que l'on s'occupât en même temps de l'endiguement du Rhône depuis Lyon jusqu'à Jonage et d'un canal de dérivation passant à l'est de la Guillotière. Pour parer aux dangers des inondations, ce canal aurait le tiers de la largeur du lit du Rhône et serait creusé un mètre plus bas que ce fleuve. La navigation y serait facile et le trajet plus court, puisque, par suite du coude que fait le Rhône, ce canal serait au fleuve ce qu'est la corde à l'arc. On y placerait les usines et les bateaux qui, obstruant maintenant le Rhône, sont exposés à des dangers. Des chutes d'eau offriraient à l'industrie un puissant moteur. Les avantages que l'on retirerait de ce canal, soit en rendant à l'agriculture de grands terrains couverts maintenant de graviers, soit en faisant des plantations sur les rives du canal, soit en obtenant des indemnités par suite de la plus-value donnée aux propriétés, couvriraient, et au-delà, les dépenses de l'endiguement et du canal. Les terres à enlever ne sont pas fermes; des soldats seraient employés à exhausser avec elles le sol voisin. La ligne de défense de Lyon serait ainsi fortifiée. Si le gouvernement ne croit point devoir se charger de ce travail, il devrait encourager l'industrie particulière à le faire.

On pourrait aussi s'entendre avec Genève pour ménager par des barrages, et au moyen des eaux souvent inégales du lac, l'élévation du Rhône toujours suffisante pour la navigation. Ceci est urgent, car l'Allemagne menace de nous enlever le transit des marchandises de la Méditerranée à la Suisse et à l'Italie.

M. Bergeron fait remarquer que si l'on donne au canal la largeur et la profondeur proposées, le Rhône, selon lui, ne tardera pas à s'y précipiter.

M. Fulchiron dit que l'utilité d'un canal est incontestable, mais que l'on n'est pas encore d'accord sur les proportions et les dispositions à lui donner.

M. de Mornay signale qu'il existe de Marseille au Danube une ligne de navigation presque toute tracée par la nature, au milieu de la Suisse, et qu'on doit se hâter de la préparer avec de faibles sacrifices.

Un membre dit : La vapeur a pris une telle extension que si l'on ne parvient à créer de nombreuses chutes d'eau pour les besoins de l'industrie, nos houillères ne pourront plus suffire long-temps à la consommation.

M. Andrieux, ingénieur à Lyon, dit qu'il a long-temps cherché les moyens de substituer les forces de l'eau à la vapeur pour la navigation et qu'il sera bientôt part à la section du résultat de ses études.

La section décide qu'une discussion sera engagée dans la séance

générale du congrès, le mercredi 8, sur l'exposé sommaire du mémoire de M. Guillard. On espère qu'alors sera arrivé à Lyon M. Cordier, député du Jura, qui a approfondi cette question et dont on annonce la venue.

Une commission composée de MM. Fulchiron et de Mornay, de M. le maire de la Guillotière et de MM. Jacquemont, Guinet et Bergeron, examinera dès à présent le mémoire.

4^e SECTION.

On lit des rapports 1^{er} sur le travail de M. Barthélemy relatif à la numismatique de la Bourgogne, 2^e sur la monographie des églises de Bourges et de Brou, 3^e sur la belle et riche bibliothèque lyonnaise de M. Coste.

M. Boué présente un mémoire sur les cryptes lyonnaises; il rappelle 1^{er} celle de saint Pothin, au-dessous de l'église des martyrs dite de Saint-Nizier; ce fut le premier oratoire des chrétiens lyonnais; 2^e celle de Sainte-Blandine, au-dessous de l'église d'Ainay; les martyrs immolés devant l'autel d'Auguste furent probablement transportés là dans des cachots voisins, au sortir des prisons de l'amphithéâtre sur la colline de Fourvières; 3^e celle des Machabées, maintenant enfouie et située près de l'église Saint-Just; 4^e enfin celle de Saint-Irénée; ce fut une grotte artificielle ou factice creusée au milieu du cimetière gallo-romain, hors des murs de la ville, pour recevoir les fidèles persécutés. M. Boué pense qu'il n'y eut rien de politique dans le massacre des chrétiens lyonnais sous Sévère; le martyre eut lieu bien après la victoire remportée sur Albin.

M. Grégory fait une dissertation sur ces mots : *Sub ascia dedicavit*, qui se retrouvent avec une petite hache ou doloire sur les tombeaux païens. Les étrangers, et notamment les Italiens, n'y ont vu que l'instrument pour creuser la tombe. Les Français y virent le signe d'Odin (de la religion Scandinave), comme protestation des morts contre la domination romaine. On leur a répondu. Pourquoi ces mots *Dius manibus*? C'était confondre deux cultes; d'ailleurs l'*ascia* se trouve peu dans le nord d'où venaient les Scandinaves et beaucoup dans les parties de l'Italie où ne parvinrent pas les Gaulois. M. Grégory dit que les anciens tenaient beaucoup à avoir la terre légère et déblayée sur leurs corps; il en donne des preuves nombreuses, et pense que l'*ascia*, instrument aratoire, était là pour servir à délayer leur tombe de toutes ronces.

M. Pavy dit que nos tonneliers se servent encore d'instruments tout semblables et les nomment *ascies*.

Plusieurs opinions sont émises; un membre dit que la franc-maçonnerie veut encore la terre légère et déblayée sur les cendres des gens de bien, afin de prolonger leur mémoire.

5^e SECTION.

Un membre dit que, comme philosophe, Descartes eut une grande influence sur son siècle et qu'il fut le précurseur de Rousseau et de Voltaire, mais que, comme littérateur, il contribua seulement à ramener la simplicité, la clarté, la concision dans le style.

M. Bouchardat fait observer que Descartes, par son livre *De la méthode*, dirigea l'école si féconde de Port-Royal.

M. Dubouchet signale cinq époques dans la littérature lyonnaise, celle de l'empire romain, celle de Saint-Just, celle de Charlemagne, celle de François I^{er} et celle de la fondation de notre académie; il estime beaucoup la quatrième, mais il préfère la cinquième, dont l'éclat cependant atteignit à peine celui de nos jours. M. Dubouchet a cru ne pouvoir se dispenser de louer son époque; mais, sans contester la vérité de son affirmation, nous devons dire que la littérature lyonnaise a toujours beaucoup à faire pour se constituer réellement. M. Dubouchet voudrait que les places d'académicien fussent toutes dotées.

M. Fleury lit un mémoire sur les rapports du beau et du vrai. Ils ne font qu'un; ils sont dans l'être, c'est-à-dire dans Dieu et dans l'image de Dieu.

M. Soldant lit un travail très-long et très-métaphysique sur ce même sujet. L'analyse de cette étude vraiment allemande serait fort difficile. M. Soldant veut la liaison du vrai et du beau dans la nature; il pense que, dans l'art, l'idéalisation, en revêtant les formes générales du vrai, peut être souvent admise par préférence à la copie servile de la nature. Ce qui est vrai n'est pas toujours beau, ou plutôt pas toujours attachant, attendu que l'attachant dépend des impressions individuelles.

M. Jules Pautet lit une pièce de vers sur la délivrance de nos prisonniers en Afrique.

M. Porchat, de Lausanne, lit quelques fragments d'une traduction en vers français de l'Art poétique d'Horace. Cette traduction, fort exacte, est tellement concise que chaque vers français contient un vers latin tout entier.

La section décide que ces deux derniers ouvrages seront lus en séance générale.

6^e SECTION.

M. Vauthier lit un mémoire sur la chlorométrie.

M. Boujeau signale deux principes dans le seigle ergoté : un poison et un remède; l'un sous la forme d'un extrait aqueux, et l'autre sous celle d'une huile. Mais il est facile d'épurer le seigle en le réduisant en poudre et en le traitant par l'eau froide.

Une longue discussion s'engage sur les avantages de cette découverte et de ce mode d'épuration. M. Griffa, de Turin, dit que l'épémie piémontaise du siècle dernier fut l'effet de l'emploi du seigle ergoté.

M. Dupasquier expose le mode de déterminer d'une manière rigoureuse la quantité de soufre contenue dans les eaux minérales; il en fait, avec un appareil de son invention, l'application sur deux qualités d'eau. Les effets sont reconnus très-exacts.

M. Hittiez et un autre membre étranger font l'application et l'exposition de nouveaux procédés de dorage, sans danger pour la santé des ouvriers.

Séance générale.

Les procès-verbaux sont lus. M. Genin demande que des représentants du congrès français soient de suite nommés pour se rendre à Florence dont le congrès sera ouvert le 15 septembre. Un registre est ouvert où les membres désirant aller à Florence pourront s'inscrire. La commission générale désignera parmi eux les représentants du congrès de France.

MM. Jules Pautet et Porchat font lecture des poésies dont nous avons parlé ci-dessus.

NOTA. — Dans le compte-rendu de la doctrine philosophique du fouriérisme, on nous a fait dire : « Il faut organiser la concurrence. » Lisez : « Il faut organiser la commune. Si l'on parvient à organiser la commune, il est évident que l'on pourra parvenir à organiser la société tout entière. »

3^e SECTION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

(Présidence de M. Viricel.)

Séance du 6 septembre.

SCIENCES MÉDICALES.

Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, M. James, de Paris, se disant délégué de la société nationale de vaccine de France (société que nous n'avons pas l'honneur de connaître et qui jusqu'ici n'avait pas révélé son existence), fit un mémoire sur la vaccination et sur son moyen de rendre son effet sûrement préservatif durant toute la vie individuelle. Tous les faits qui touchent à cette question ont une telle importance qu'ils méritent un examen très-sérieux.

M. Mayor, de Lausanne, que déjà nous avons vu en désaccord

avec M. le docteur Bonnet, de Lyon, sur les procédés à employer pour réduire les fractures de la cuisse, ne partage point non plus, sur les ankyloses du genou et surtout les moyens de les détruire, l'avis du plus grand nombre de ses confrères ; il pense que l'extension brusque et violente, la déchirure telle qu'elle est opérée par la mécanique du docteur Louvrier, de Besançon, peut avoir des résultats avantageux. M. Louvrier fait ensuite valoir les bons effets de son procédé ; il explique son mécanisme. L'appareil passe sous les yeux de l'assemblée. M. Bonnet prend la parole immédiatement après ; il expose avec méthode et lucidité les causes de la myopie, suivant lui, et les moyens de la guérir par une opération dont il est l'inventeur. Ce mémoire n'est qu'un résumé d'un travail plus considérable présenté à l'Institut par son auteur. Une discussion s'engage soit sur la théorie, soit sur les procédés du chirurgien lyonnais ; elle donne lieu à des remarques intéressantes de la part de plusieurs membres et termine la séance.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Session de 1841-1842.

FIN DE LA SÉANCE DU 30 AOÛT 1841.

Conservation des anciens monuments.

Sur le rapport d'un membre de la commission des intérêts publics, le conseil, vu la demande du conseil d'arrondissement de Villefranche tendant à obtenir des fonds, de la part du conseil-général, pour empêcher le dépérissement des anciens monuments et notamment des églises de Villefranche, de Belleville, d'Anse et de Salles ;

Considérant 1° que les ressources du budget départemental ne permettent pas de répondre au désir du conseil d'arrondissement de Villefranche ;

2° Qu'il existe au budget de l'état un fonds destiné à la réparation des anciens monuments, et qu'il est juste que tous ceux d'un réel mérite soient secourus par une équitable répartition ;

3° Que ceux désignés par le conseil d'arrondissement de Villefranche sont dignes de tout intérêt, par l'époque de leur construction, leur style architectural et les souvenirs historiques qui s'y rattachent ;

Le conseil, en exprimant son regret de ne pouvoir contribuer, par ses propres ressources, à leur réparation, émet le vœu formel que M. le ministre les comprenne dans la distribution des fonds affectés aux anciens édifices historiques ou religieux.

Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne et pont de la Mulatière.

Sur le rapport présenté au nom de la commission des intérêts publics, le conseil-général, vu le compte rendu par M. le préfet de la situation où se trouve l'affaire du chemin de fer de Saint-Etienne et du pont de la Mulatière débattue entre M. le ministre et la compagnie ;

Vu les arrêtés de M. le ministre du 8 décembre 1840 et du 17 juillet 1841 ;

Vu le refus de la compagnie de se soumettre aux conditions que le dernier arrêté lui imposait dans l'intérêt de la navigation et des bonnes communications par la voie de terre, refus qui pourrait retarder pour long-temps la reconstruction du pont de la Mulatière ;

Considérant 1° que ce pont est une continuation de route royale et une nécessité pour les communications avec Lyon et le transport des houilles de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne ;

2° Que son ancienne construction à arches étroites et hors du droit fil de la rivière était un obstacle à la libre navigation des bateaux à vapeur et ne leur permettait pas de remonter du Rhône dans la Saône ;

3° Qu'on ne pourra obvier à cet obstacle qu'en rebâissant le pont de manière à ce que ses arches accordent un facile passage aux bateaux à vapeur de la plus forte dimension ;

4° Que les abords de l'ancien pont présentaient des dangers pour les piétons et les voitures au moment de l'arrivée des convois de wagons ;

Le conseil émet formellement le vœu que le pont de la Mulatière soit reconstruit dans le plus bref délai et même par le ministère des travaux publics, en se réservant tel recours sur la compagnie du chemin de fer et en prenant tels dédommagements qu'il jugera nécessaires.

Le conseil demande de plus, et d'une manière tout aussi formelle, que ce pont soit réédifié sur les plans dressés par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, qui donnent à chaque arche 40 mètres d'ouverture, et que l'on prenne toutes les précautions, surtout du côté de la Mulatière, pour que les abords du pont ne présentent aucun danger lors de l'arrivée des wagons.

Ports de Frans et de Beauregard.

Un membre de la commission mixte présente un rapport sur la question d'établissement des ports de Frans et de Beauregard, pour lequel le conseil a voté des fonds dans la session dernière, à la charge du concours des communes intéressées pour le sixième de la dépense totale. L'organe de la commission fait connaître que, parmi les communes intéressées, un assez grand nombre a refusé son concours à l'établissement de ces ports, et conclut en conséquence au rejet de toute allocation nouvelle, jusqu'à ce que les communes aient jugé convenable d'assurer les fonds formant leur contingent dans les frais de construction de ces deux ports.

Un membre, tout en déplorant l'aveuglement qui a fait méconnaître par quelques communes les avantages inappréciables qui seraient à perpétuité ressortis pour elles de l'établissement des ports en question, fait remarquer qu'il ne s'agit point là d'un intérêt purement communal ; que Lyon et le département tout entier sont intéressés à l'établissement de ces deux ports, ou au moins de l'un des deux, à cause des chargements considérables de vins qui s'y font à la destination de Lyon et du Midi ; que, dans cette position, et puisque les concours des communes qui ont voté négativement ne représentent que des sommes extrêmement minimes, il serait sans doute convenable que le département du Rhône, dans un intérêt tout départemental, ajoutât ce nouveau sacrifice à celui qu'il s'est imposé déjà ; que l'absence de ce nouveau concours pourrait avoir pour dernier résultat de priver à tout jamais le département de deux établissements utiles particulièrement à l'approvisionnement de Lyon.

Un autre membre répond que l'intérêt du département dans cette question est suffisamment représenté par le concours du tiers dans la dépense, et qu'en se chargeant d'une partie de la part contributive des communes dans une dépense aussi profitable à leurs intérêts, ce serait offrir une honteuse prime au mauvais vouloir et à l'indifférence de ces communes ; qu'ainsi le département doit s'abstenir de toute nouvelle manifestation.

Le conseil-général arrête : Il ne sera accordé, sur le budget de 1842, aucun crédit pour la construction des ports de Frans et de Beauregard, et toute allocation nouvelle est ajournée jusqu'à ce que le contingent assigné aux communes soit fourni ou assuré.

Entretien des bâtiments de la sous-préfecture de Villefranche.

Le conseil arrête qu'un crédit de 400 f. est porté au budget de 1842, 1^{re} section, sous-chapitre 1^{er}, pour l'entretien en 1842 des bâtiments de la sous-préfecture de Villefranche.

Destruction des animaux nuisibles.

Le conseil arrête qu'un crédit de 300 f. est porté à la 1^{re} section du budget de 1842, pour être destiné à assurer des primes pour la destruction des animaux nuisibles.

Frais de visite des pharmaciens, etc.

Le conseil alloue : 1° la somme de 2,400 f. au budget de 1842, 2^e section, centimes facultatifs, sous-chapitre 23, dettes départementales, montant de l'indemnité accordée au jury médical pour l'inspection de 1840, réglé par le ministre et du commerce ; 2° la somme de 1,000 f. au même budget, 2^e section, sous-chapitre 22, pour insuffisance reconnue des frais d'inspection de l'année 1842.

Erection de Laubépin en commune distincte.

La demande de la section de Laubépin à l'effet d'être érigée en commune distincte et séparée de celle de Larajasse, à laquelle elle avait été réunie par un décret impérial de 1814, s'est plusieurs fois reproduite.

Dans la session de 1836, elle a reçu une solution favorable dans le sein du conseil-général ; mais M. le préfet ayant combattu cette solution auprès du gouvernement, le ministre a demandé successivement plusieurs renseignements qui dépendaient plus particulièrement de l'administration des contributions directes.

Le conseil, après avoir de nouveau pris connaissance des nombreuses pièces qui se rattachent à cette affaire et particulièrement de celles qui se rapportent à la demande de huit hameaux qui désirent être réunis à Laubépin, confirme purement et simplement sa décision du 30 août 1836, en ce qui concerne la section de Laubépin et les hameaux qui alors faisaient commune avec cette section ;

Est d'avis également que les hameaux dits le Mazet, Lamure, Carpin, les Loives, le Joly, le Moulin-Béguère, les Igneux et le Petit-Machizeaux, doivent être également distraits de la commune de Larajasse et réunis à la commune de Laubépin, qu'il s'agit de former.

Le conseil s'ajourne à demain. La séance est levée.

On nous prie d'insérer la lettre suivante qui a été adressée à M. le maire de la Guillotière :

La Guillotière, 31 août 1841.

Monsieur le maire,

Dans la session de mai dernier, je crus devoir vous demander quelques explications sur les causes qui empêchaient l'administration de se compléter. J'eus l'honneur de représenter au conseil combien étaient nombreuses et fondées les plaintes des habitants sur l'état de souffrance de plusieurs parties du service public. Je signalai l'irrégularité de la marche des affaires, et j'exposai les conséquences de cette position exceptionnelle et inconstitutionnelle d'une des communes les plus intéressantes et les plus importantes du royaume, administrée, depuis plus de six mois, par un maire et un seul adjoint, lorsque le chiffre de sa population et les besoins de sa localité en exigent au moins trois, selon l'esprit et la lettre de la loi.

Le conseil approuva mes observations, les prit en considération, et vous vous empressâtes, monsieur le maire, de nous assurer que rien ne serait négligé pour obtenir le résultat désiré ; vous nous fîtes même pressentir un dénouement très-prochain. Quatre mois se sont écoulés depuis cette promesse, et on voit avec peine que rien n'est changé dans la situation : toujours un maire et un seul adjoint pour une commune de trente mille âmes, pour une localité où il y a tant à faire et tant à créer, pour une ville appelée à tant d'avenir.

Cet état de choses est affligeant, il est déplorable, et je croirais manquer à mon mandat, si je n'élevais la voix et si je ne vous renouvelais à cet égard l'expression de ma pensée pour rappeler à l'autorité les plaintes fondées de nos commettants. Je fais des vœux sincères pour être entendu, mais je n'ose l'espérer.

Dès lors, permettez-moi, monsieur le maire, de vous prier de recevoir ma démission de membre du conseil municipal et de faire agréer à mes collègues mes regrets de ne plus assister à leurs réunions. La bienveillance dont ils m'ont honoré dans maintes circonstances ne me laissera jamais indifférent à leurs travaux, et je m'y associerai toujours de cœur par la pensée.

Recevez, etc.

BERMOND DE VAULX.

Chronique.

LYON.—Nous avons parlé récemment d'une attaque audacieuse commise par une bande de malfaiteurs sur un groupe de promeneurs qui sortait du bois de la Tête-d'Or. Sur dix individus dont cette bande se composait, deux furent immédiatement arrêtés par les efforts courageux de MM. Guill et Collet, fermiers de la Tête-d'Or, qui, accourus sur le théâtre de ce guet-apens accompagnés de plusieurs personnes de leur maison, ont sans doute empêché cet événement de se terminer par quelque sanglant épisode.

Nous tenons ce récit de bonne source, et nous sommes bien aises de faire connaître par qui ont été déjoués les projets des malfaiteurs qui ont échappé la plupart par une fuite précipitée aux justes conséquences de leur criminelle entreprise.

La police des Brotteaux vient, dit-on, d'arrêter l'un des complices de ce guet-apens. Puisse-t-elle, dans sa tardive vigilance, parvenir à mettre les autres sous la main de la justice !

—Nous avons avec raison, dans notre numéro du 2 de ce mois, qualifié d'énorme bévue l'arrestation de trois citoyens qui ont été mis plus tard en liberté par suite de l'arrestation d'un quatrième individu portant le même nom. M. le commissaire de police Rion nous a répondu que ces arrestations n'avaient été la suite d'aucune erreur, et que le magistrat chargé de l'instruction avait laissé provisoirement en liberté les sieurs Antoine et Charles Perrier, et avait maintenu la détention de Charpin-Perrier.

Nous avons inséré la lettre de M. Rion ; elle peut être vraie, mais elle n'est pas complètement justificative. Le sieur Jean Perrier, conducteur des messageries de Lyon à Charolles, a été également arrêté. Né à Limonest, il n'a jamais eu avec les autres Perrier aucun rapport d'amitié ni de parenté. Cependant il a été arrêté le 27 août, à cinq heures du matin, et mis en liberté, non provisoire, mais définitive, le 28, à onze heures. M. Rion n'en parle pas dans sa lettre ; il reconnaît donc que cette arrestation au moins était, ainsi que nous l'avions dit, une énorme bévue.

—Dimanche soir, à la fête patronale de la Guillotière, il s'est commis un vol qui dénote une grande audace de la part de ceux qui s'en sont rendus coupable. Un jeune homme d'une mise assez élégante, et qui avait été probablement le point de mire de deux industriels, se disposait à rentrer chez lui, lorsque, frappé tout-à-coup d'un violent coup de poing dans le dos, il va tomber dans les bras d'un honnête promeneur qui a bien voulu le retenir dans sa chute. Mais quel n'a pas été la surprise du jeune homme, quand, après avoir remercié son protecteur complaisant, il s'aperçoit que trois pièces de 5 fr. lui ont été enlevées de la poche de son gilet sans qu'il s'en soit aperçu !

Le vol que nous venons de raconter n'est pas le seul fait que nous ayons à signaler à l'attention publique et à la sollicitude de l'autorité. On voit dans ces sortes de fêtes s'élever une foule de jeux de hasard tous plus ou moins ingénieux à passionner la jeunesse sans expérience ou les personnes naïves qui, voyant ces jeux se produire sous l'œil de la police et en quelque sorte sous sa protection, sont bien loin de supposer qu'il n'en est pas un seul qui soit exempt d'escroquerie plus ou moins habilement déguisée.

Ainsi, sur le champ de la fête, on comptait une soixantaine de ces jeux, pratiqués la plupart avec des dés. On en remarquait qui offraient des chances de gain pouvant s'élever de 1 à 60 ou 80 francs et flanqués de petites corbeilles remplies de pièces de monnaie au travers desquelles brillaient d'un éclat dangereux maintes pièces d'or. — Il serait bien temps, ce nous semble, de bannir des lieux publics et de poursuivre partout ces coupables industriels, car, nous le répétons, elles sont toutes, à des degrés divers, entachées d'escroquerie et ne laissent pas que de faire un nombre de dupes très-considérable. L'autorité n'ignore rien des mauvaises choses que nous lui signalons ici ; les tolérer plus long-temps, ce serait évidemment manquer à ses devoirs et pour ainsi dire légaliser le vol. Il faut bien espérer qu'elle finira par le comprendre.

Parmi ces exploitants de tous genres, il y en avait un qui se distinguait par un jeu véritablement barbare et non moins lucratif que les autres. Ce jeu consistait à faire tuer à coups de pierres un canard placé à une distance donnée. Chaque amateur muni de deux cailloux, lesquels lui étaient délivrés pour la somme de cinq centimes, les lançait sur le volatile qui devenait la propriété du plus habile assommeur et était aussitôt remplacé par un autre. Nous devons dire que les individus qui prenaient part à ce jeu cruel étaient généralement très-jeunes et agissaient ainsi sans réflexion. L'aspect de cette sauvage récréation indignait toutes les personnes raisonnables qui se demandaient justement comment l'autorité pouvait les tolérer.

— Le maire d'Orlienas, canton de Mornand, prévient le public de la reprise des foires déjà anciennes de cette commune pour la vente des bestiaux et marchandises.

La première se tiendra le 16 septembre courant. Il y aura une prime d'un taureau livré à la course, un mât de cocagne garni, des danses, etc.

Les foires suivantes, fixées aux 6 novembre, 10 mars et 25 mai, offriront aussi des divertissements publics.

— Par ordonnance royale, M. Luquin aîné a été nommé courtier pour la soie près la bourse de Lyon, en remplacement de M. Moine.

DÉPARTEMENTS. — Le conseil général de la Côte-d'Or et le conseil municipal de Dijon ont successivement protesté contre le mode de recensement infligé au pays par la volonté de M. Humann.

Le devoir et le droit de nos concitoyens sont tracés :

Fermer leurs portes aux agents du fisc, si, au lieu d'assister les agents municipaux, ils se présentent chez les habitants au nom de la circulaire-Humann ;

S'abstenir de toute manifestation violente qui donnerait au pouvoir une belle occasion d'agir et de se venger ;

Opposer la force d'inertie au despotisme ministériel ;

Attendre enfin dans le calme, plus redoutable que le bruit, que la légalité et la justice aient pris la place du bon plaisir.

(Courrier de la Côte-d'Or.)

— Le recensement des matières imposables devait commencer le 1^{er} septembre à Chalon-sur-Saône ; il a été ajourné, dit-on, au 7 du courant.

— Le 1^{er} bataillon du 44^e de ligne, fort de 25 officiers et de 700 sous-officiers et soldats, arrivera le 7 septembre à Chalon-sur-Saône.

Paris, le 5 septembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

A présent que le calme est provisoirement revenu en Orient, l'Angleterre poursuit d'un autre côté l'accomplissement de ses vastes projets ; c'est vers l'Algérie qu'elle semble, à cette heure, vouloir diriger tous ses efforts. Il faut, en effet, qu'elle se hâte, si elle veut avoir pour auxiliaire Abdel-Kader ; car depuis quelque temps la puissance de ce chef a subi de rudes échecs, et il suffira peut-être d'une ou de deux campagnes pour la réduire à rien.

L'îlot d'El-Rey est évacué, M. Guizot l'a voulu, et, pour comble de honte, le gouvernement espagnol retient prisonnière à Mahon une frégate française, sous le prétexte qu'il est dû au trésor de Madrid par la France une somme de 10,000 fr. Ce fait, plus que tout autre, est de nature à donner une juste idée de l'abaissement où le système des dix années a conduit la France aux yeux de l'étranger. Si, par malheur, cet acte restait impuni, alors nous aurions atteint le dernier terme de l'humiliation ; nous devrions nous renier nous-mêmes.

Mais revenons aux projets de l'Angleterre.

L'évacuation de l'îlot d'El-Rey par M. Guizot est l'ouvrage de l'Angleterre ; cette puissance voulait s'approcher d'Alger, notre mouillage à Mahon la gênait, et nous en sommes partis. Eh bien ! lisez la *Portafoglio*, journal de Malte, et vous acquerez la quasi-certitude que d'ici à peu de temps nous verrons les Anglais à Tunis. De Tunis en Algérie il n'y a pas loin. Tandis que les navires qu'expédie la Porte contre le bey de Tunis feront des évolutions devant cette rade, les vaisseaux anglais, qui doivent favoriser le débarquement de 12,000 Turcs, trouveront le prétexte de s'établir sur un point de la côte, peut-être à Tunis même. Une fois là, des renforts arriveront, et, selon l'habitude de cette nation, des travaux d'occupation seront exécutés en toute hâte. M. Guizot ira-t-il chasser de Tunis ses amis les Anglais ? Non. Que deviendra l'Algérie quand les Anglais seront à la fois à Malte, à Tunis, à Gibraltar et peut-être aussi à Mahon ? C'est là ce qui doit préoccuper très-vivement notre pays. On connaît certaine promesse faite à l'Angleterre d'abandonner notre colonie. La France la laissera-t-elle s'accomplir, ou laissera-t-elle une

politique anti-nationale préparer à nos ennemis les voies qui devront nécessairement les conduire à leur but? Nous le répétons, Alger est menacé par nos ennemis du dehors et par nos ennemis du dedans.

— Dans une note remise au gouvernement américain, à propos de la loi présentée au congrès pour la levée d'un droit de 20 0/0 sur toutes les marchandises qui entrent actuellement en franchise, M. de Bacourt, l'ambassadeur français à Washington, démontre que, depuis le traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, ce dernier pays a augmenté le chiffre de ses importations indigènes en France dans une proportion beaucoup plus grande que celle de l'augmentation des importations des produits français en Amérique; qu'en outre, le tonnage des navires américains entrant dans les ports français s'est accru dans une énorme proportion, grâce à l'abolition des droits différentiels. M. de Bacourt termine cette note en disant que, dans le cas où les Etats-Unis changeraient les dispositions de leur tarif, le gouvernement français se verrait forcé probablement à retirer les concessions dont la France avait payé jusqu'ici les avantages faits à son commerce sur le marché des Etats-Unis.

— Dans son beau travail sur l'abaissement de la France dans le monde, M. Duvergier de Hauranne exprime cette opinion: que la conservation de l'Algérie n'a peut-être eu pour objet jusqu'ici que de détourner sur une terre lointaine la passion militaire qui toujours bouillonne dans la nation et de se montrer timide et prudent du côté de la Manche et du Rhin. A cette occasion, il cite le mot suivant: *Il y a DEUX choses*, disait, l'été dernier, lord Palmerston, *qui me répondent de la France. L'Algérie en est une*, ajoute M. Duvergier de Hauranne.

Le conseil-général de la Côte-d'Or a protesté avec vigueur contre le mode de recensement à la majorité de 17 voix contre 10. Voici cette délibération:

Considérant que le recensement en lui-même est légal, mais que le mode d'exécution prescrit par M. le ministre des finances n'est conforme ni au texte ni à l'esprit des lois;

Considérant que le recensement, s'il était continué dans cette forme, priverait les contribuables des garanties que leur assure la législation et perpétuerait les inquiétudes;

Emet le vœu qu'en conformité des lois sur la matière, le recensement ne soit continué que par les agents municipaux assistés des contrôleurs.

La Gazette de Leipsick a publié récemment une circulaire qui aurait été adressée aux cabinets européens par le gouvernement français pour les entretenir de la situation intérieure de la Grèce et pour leur suggérer les améliorations que M. Guizot juge à propos d'introduire dans ce pays. Tout le monde avait supposé cette pièce apocryphe, mais le Journal des Débats lui a donné hier un certain caractère d'authenticité par un article dans lequel cette feuille s'est efforcée d'en justifier le contenu. Dans cette dépêche, M. Guizot mettait la Grèce au ban des peuples constitutionnels. Le Courrier français critique vivement ce document; il termine ses réflexions par ce passage:

La circulaire de M. Guizot sera considérée au dehors comme une démission que donne la France de cette propagande inoffensive de l'exemple, la dernière et la seule qui lui restât. On le voit, nous descendons rapidement l'échelle politique; prétentions territoriales, influence politique, nous avons tout abandonné. Notre gouvernement ne veut plus être rien, même par son exemple. Il dit aux peuples: « Ne vous réglez pas sur moi... » Inutile aux autres et à lui-même, que tarde-t-il donc à se retirer de ce monde?

En tout cas, les cabinets absolus sauront gré à M. Guizot d'avoir

proclamé, lui ministre d'un état constitutionnel, l'impuissance de ce gouvernement pour le bonheur des contrées que la France aspire à protéger; ce sera un triomphe pour la sainte-alliance.

On lit dans le Journal de Smyrne:

De notables changements vont s'opérer d'ici à quelques mois dans les hautes régions du corps diplomatique. Lord Ponsonby fait, dit-on, ses préparatifs de départ, et bien que rien n'annonce qu'il doive être rappelé, on assure qu'il a manifesté l'intention de ne pas retourner à Constantinople. On désigne comme devant le remplacer sir Charles Bagett; mais jusqu'ici cependant cette nouvelle n'a rien d'officiel.

M. le comte de Pontois attend aussi par chaque courrier l'autorisation qu'il a demandée à sa cour pour se rendre en congé en France. On prétend aussi que ce diplomate, une fois parti, fera tout ce qui dépendra de lui pour ne plus revenir dans le Levant, et, dans ce cas, on pense que son successeur serait M. Bois-le-Comte.

Enfin, au commencement du mois d'octobre, M. le comte Knigsmarck, ministre de Prusse, profitera d'un congé qu'il vient d'obtenir de son gouvernement.

Le Gérant responsable. E. MURAT.

Le seul dépôt légal de la Quintessence antipsorique de Mettemberg et du Médico-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.

RÉSUMÉ.—Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettemberg sont:

1° De guérir progressivement les gales de toutes espèces;
2° De guérir les maladies chroniques et cachées qui proviennent de gales, de dartres et de sueurs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les linges ni les vêtements qu'ils portent.

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Le jeudi neuf septembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera vendu aux enchères divers objets saisis, consistant en cordages, chevaux, scies et autres instruments de scieur-de-long. Au comptant. (1448)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Jeudi neuf du courant, à neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en placards, tabourets, champignons, rubans, chapeaux, cartons, etc. (1422)

Même étude.

Vendredi dix du courant, à neuf heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, commode, chaises, poêle, objets de ménage, etc. (1421)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4, SUCCESSION DE M^e CHAZAL.

A céder pour un prix modéré.

Une place honorable à Lyon, et d'un prix de 10,000 fr.

S'adresser audit M^e Régipas. (4269)

(5360) A vendre.

Un clos de onze hectares, situé à une heure et demie de Lyon, dans lequel il y a une jolie maison bourgeoise meublée, bâtiments d'exploitation, jardin, verger, pièce d'eau alimentée par un ruisseau qui traverse la propriété, une grande partie en pré, le reste en terres et vignes. Plusieurs domaines pour placement à 4 p. 0/0.

A échanger.

plusieurs propriétés contre des maisons en ville ou dans les faubourgs.

S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, chargé de la vente de plusieurs maisons dans le centre de la ville et sur la place Bellecour.

(11055) A vendre ou à louer.

Un hectare de jardin, maison de fermier et maison bourgeoise, à la Guillotière, dans un bon quartier. Facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Montagnon, rue Tupin, n° 27.

(11026) A vendre.

Un atelier de charonnage et forge, à Sainte-Foy-lez-Lyon, seul dans le pays, jouissant d'une bonne clientèle et offrant des bénéfices réels.

S'adresser au sieur Chaunier, qui en est propriétaire.

(11033) A vendre de suite.

Fonds de pâtisseries, et local à louer. Ce fonds est le seul dans le quartier.

S'adresser au 1^{er} étage de la maison rue Casati, n° 11.

(11057) A vendre.

Une bonne voiture légère, très-bien suspendue, à quatre places et un siège, fermée, se découvrant à volonté. S'adresser place Sathonay, n° 1, au rez-de-chaussée, au coin de la rue Poivre, tous les jours, le dimanche excepté.

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31.

AU GRAND BAZAR FRANÇAIS,

Rue de la Préfecture, 5.

Les articles consistent principalement en tableaux et gravures encadrées, objets plaqués, tels que flambeaux de divers genres, réchauds, cloches, porte-builliers, etc.; flambeaux bronze, candélabres, plateaux, cannes, parapluies, tapis, souliers et pantoufles pour hommes et femmes; assortiment de quincaillerie, parfumerie, coutellerie, papeterie, ganterie, osserie, broserie; une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Ce magasin se recommande autant par la grande variété de marchandises que par les bas prix auxquels les articles seront cotés.

Le magasin sera ouvert tous les jours depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Tous les articles seront étiquetés en chiffres connus. (5371)

CAPSULES de RAQUIN

Cette nouvelle préparation, d'un prix bien moins élevé que les autres et d'un usage plus facile, est la seule parmi toutes celles qui existent, QUELLES QU'ELLES SOIENT, qui n'occasionne jamais de répugnance ni de renvois aux malades. Elle offre pour la guérison complète des maladies secrètes, écoulements anciens et nouveaux, même les plus opiniâtres, fleurs blanches, etc., une telle supériorité, que la commission de l'Académie de Médecine, après l'avoir soumise à l'expérience, à l'hôpital du Midi, a confirmé dans son rapport que cent malades, choisis parmi les cas les plus rebelles, et dont l'affection chez la plupart avait résisté à tous les moyens, ont été guéris en peu de jours, SANS AUCUNE EXCEPTION, et sans qu'aucun d'eux en ait éprouvé la moindre incommodité. Aussi l'Académie a-t-elle fait à ce rapport un accueil très-favorable, et a-t-elle reconnu, à l'unanimité, que cette découverte était UN SERVICE IMPORTANT RENDU A L'ART DE GUÉRIR, ET UN PROGRÈS MARQUÉ COMPARATIVEMENT A TOUS LES AUTRES MOYENS CONNUS JUSQU'A CE JOUR D'ADMINISTRER LE COPAHU. (Voyez le Bulletin de l'Académie de 1857, page 844.)—Prix du flacon de 64 capsules: 5 fr.—Chez M. RAQUIN DE SAINT-REVERIEN, pharmacien, rue Mignon, 22, près l'Ecole de Médecine, et dans les principales pharmacies de Paris, des départements et de l'étranger. (7507)

AUX PYRAMIDES, RUE SAINT-HONORÉ, 295, A PARIS.

Dépôt général des Eaux minérales naturelles de Vichy et d'Hauterive, et des Pastilles d'Hauterive et Vichy, de Brosson frères.—Voir l'instruction chez les pharmaciens dépositaires: MM. Vernel, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet et Marchand, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (7754—5754)

BREVET D'INVENTION

ET DE PERFECTIONNEMENT.

Mention honorable à l'Exposition de 1839.

BANDAGES HERNIAIRES

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue St-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (11052)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)

AVIS.—MM. PRAVAZ et C^o ont l'honneur de prévenir MM. les limonadiers qu'ils viennent d'établir dans cette ville un dépôt du véritable vermouth de Turin.

Cette liqueur bienfaisante et d'un goût agréable ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité; elle a l'avantage de ne jamais s'altérer ni se troubler.—Dépôt chez MM. AUGER, rue du Bois, 5, et DROGUE, rue Buisson, 17. (10089)

Maladies Secrètes.

SIROPE GÉTALDE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus purifiant de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Dalfour. (7159)